



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

**Monsieur le Directeur Général
LORCA**

57580 LEMUD

Dossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
Réf. :

**Objet : Dossier de déclaration concernant
Accord avant le délai de 2 mois**

PJ : Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le 8 juillet 2015

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **entretien du cours d'eau affluent du Fossé du Pré Saint-Pierre sur la commune de COIN-LES-CUVRY**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 juin 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de COIN-LES-CUVRY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- LORCA Elevage
- ONEMA
- Mairie de COIN-LES-CUVRY

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER